

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2118

28 octobre 2009

### SOMMAIRE

69 S.A. (sixty-nine S.A.) .....	101625	International Telecom S.à r.l. ....	101625
Access Partners S.A. ....	101626	January Finance S.C.A. ....	101633
Amphore .....	101626	Königsburg Invest S.A. ....	101653
Armadillo Lux Holding S.A. ....	101662	Léa Kappweiler Gestion Immobilière ...	101661
A.S. Adventure Luxembourg S.A. ....	101652	Leya S.A. ....	101662
Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l. .....	101644	L'Immobilière de Waldbredimus S.A. ...	101655
Babcock & Brown Public Partnerships 1 Sàrl .....	101646	Linus Home S.A. ....	101625
Banco di Brescia S.p.A., Succursale de Lu- xembourg .....	101634	Luxembourg Aircraft Repair .....	101656
Butterfly Topco Luxembourg .....	101628	Luxprofi S.à r.l. ....	101618
Carrière S.à r.l. ....	101618	Luxprofi S.à r.l. ....	101621
CommsCo Finance S.A. Luxembourg ...	101659	Mangrove III S.C.A. SICAR .....	101642
Crystal Violet S.à r.l. ....	101633	Mangrove II S.C.A. SICAR .....	101639
DB Valence II S.à r.l. ....	101638	Mantilla S.A. ....	101658
E.F.IM. S.A. ....	101655	Media Management A.G. ....	101662
Etcetera International S.A. ....	101625	Mediterranean Brands S.A. ....	101659
Financière Daunou 6 S.A. ....	101650	MTCL Bluebell S.à r.l. ....	101638
Forest IVAF II S.à r.l. ....	101635	Nabors Global Holdings S.à r.l. ....	101650
Fortis AG Fund L1 .....	101661	Opti-View S.à.r.l. ....	101625
Happy Hour S.A. ....	101662	Proveco s. à r.l. ....	101634
HCEPP Luxembourg Czech Republic II Sàrl .....	101639	RedBirds Participations S.A. ....	101644
Hideal Investment S.à r.l. ....	101631	Solidlink Finance S.à r.l. ....	101631
HSO Motors Europe S.à r.l. ....	101663	Sweets of Europe S.à r.l. ....	101663
Immo & Conseil S.A. ....	101624	SWEETS OF EUROPE S. à r. l., société de gestion de patrimoine familial .....	101663
International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l. ....	101646	Tannerinvest S.A. ....	101624
		Trilogy S.à r.l. ....	101661
		Wichford Ludwigsburg Holding S.à r.l. ...	101656
		Würfel Transport Luxemburg GmbH ...	101658

**Carrière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7790 Bissen, 19, rue Charles Frédéric Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 27.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour compte de Carrière Sàrl*

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2009131765/13.

(090158466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**Luxprofi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 936.743,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 147.105.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of September.

Before US, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

There appeared:

Mr. Leszek Gaczorek, born on March 17, 1955 in Krakow (Poland) and residing at Zakatek 6a / 29, 30-076 Krakow (Poland),

Mr. Dariusz Miłek, born on February 1, 1968 in Szczecin (Poland), residing at ul. Krucza 4/4, 59-300 Lubin (Poland); here represented by Gaëlle Bernard, private employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of two (2) proxies established on September 18, 2009,

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the sole shareholders of the private limited liability company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of Luxprofi S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.105 and established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated June 15, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1485 of July 31, 2009, which bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated August 7, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1797 of September 17, 2009.

II. The Company's share capital is set at four hundred eighty-five thousand five hundred forty-six Euro (EUR 485,546.-) represented by four hundred eighty-five thousand five hundred forty-six (485,546) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The shareholders resolved to increase the Company's share capital by four hundred fifty-one thousand one hundred ninety-seven Euro (EUR 451,197.-) to raise it from its present amount of four hundred eighty-five thousand five hundred forty-six Euro (EUR 485,546.-) to nine hundred thirty-six thousand seven hundred forty-three Euro (EUR 936,743.-) by creation and issue of four hundred fifty-one thousand one hundred ninety-seven (451,197) new shares of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares").

*Subscription - Payment*

Thereupon, Mr. Dariusz Miłek, prenamed, declares to subscribe for the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1.-) each for an aggregate amount of four hundred fifty-one thousand one hundred ninety-seven Euro (EUR 451,197.-), together with a total share premium of forty-four million six hundred sixty-eight thousand six hundred one Euro (EUR 44,668,601.-), by contribution in kind amounting in total to forty-five million one hundred nineteen thousand seven hundred ninety-eight Euro (EUR 45,119,798.-) and consisting of three million nine hundred seventy-nine thousand (3,979,000) shares with a nominal value often Groszy Polskich (PLN 0.10) each, representing approximately ten point thirty-six per cent (10.36 %) of the share capital of NG2 S.A., a joint-stock company (société anonyme) existing under the laws of Poland, having its registered office at Strefowa 6, 59-101 Polkowice, Poland, registered under National Court Register Number (KRS) - 0000211692 kept by the District Court of Wrocław Fabryczna in Wrocław, IX<sup>th</sup> Commercial Division of the National Court Register, and listed at the Warsaw Stock Exchange, at a total contribution value of forty-five million one hundred nineteen thousand seven hundred ninety-eight Euro (EUR

45,119,798.-), based on the contributed shares' unitary listing price as of end of business day of September 17, 2009 of forty-six Polish Zloty and ninety Groszy Polskich (PLN 46.90) and the PLN/EUR exchange rate as of September 17, 2009 of PLN 1.- for EUR 0.24178, which shares are hereby transferred to and accepted by the Company at such contribution value (hereafter referred to as the "Assets").

Evidence of the contribution's existence and value Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a deposit certificate issued on September 21, 2009 by Unicredit CAIB Poland SA related to the Assets;
- an official quotation of the Assets on the Warsaw Stock Exchange as of end of business day of September 17, 2009;
- a contribution declaration of Mr. Dariusz Miłek, prenamed, attesting that he is the unrestricted owner of the Assets.

*Effective implementation of the contribution*

Mr. Dariusz Miłek, prenamed, through its proxy holder, declares that:

- he is the sole unrestricted owner of the Assets and possesses the power to dispose of them, which are being legally and conventionally freely transferable;
- the Assets have consequently not been transferred and no legal or natural person other than Mr. Dariusz Miłek, prenamed, is entitled to any right as to the Assets;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Assets, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

*Report of company's managers*

The report of the managers of the Company, dated September 18, 2009, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. First paragraph.** The share capital is fixed at nine hundred thirty-six thousand seven hundred forty-three Euro (EUR 936,743.-) represented by nine hundred thirty-six thousand seven hundred forty-three (936,743) shares of one Euro (EUR 1.-) each".

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately six thousand seven hundred euro (€ 6,700.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille neuf, le vingt et un septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

M. Leszek Gaczorek, né le 17 mars 1955 à Cracovie (Pologne), résidant au 6a / 29 Zakatek, 30-076 Cracovie (Pologne),  
M. Dariusz Miłek, né le 1<sup>er</sup> février 1968 à Szczecin (Pologne) et résidant à Krucza 4/4, 59-300 Lubin (Pologne),  
ici représentés par Gaëlle Bernard, employée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,  
en vertu de deux (2) procurations données le 18 septembre 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination Luxprofi S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 juin 2009,

enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.105 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1485 du 31 juillet 2009 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire instrumentant reçu en date du 7 août 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1797 du 17 septembre 2009.

II. Le capital social de cette Société est fixé à quatre cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quarante-six Euro (EUR 485.546,-) représenté quatre cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quarante-six (485.546) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent cinquante et un mille cent quatre-vingt-dix-sept Euro (EUR 451.197,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quarante-six Euro (EUR 485.546,-) à neuf cent trente-six mille sept cent quarante-trois Euro (EUR 936.743,-) par la création et l'émission de quatre cent cinquante et un mille cent quatre-vingt-dix-sept (451,197) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales").

#### *Souscription - Libération*

M. Dariusz Miłek, prénommé, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale unitaire d'un Euro (EUR 1,-) chacune, pour un montant total de quatre cent cinquante et un mille cent quatre-vingt-dix-sept Euro (EUR 451.197,-), ensemble avec une prime d'émission de quarante-quatre millions six cent soixante-huit mille six cent un Euro (EUR 44.668.601,-) par apport en nature d'un montant total de quarante-cinq millions cent dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-huit Euro (EUR 45.119.798,-) consistant en trois millions neuf cent soixante-dix-neuf mille (3.979.000) actions d'une valeur nominale de dix Groszy Polonais (PLN 0,10) chacune, représentant approximativement dix virgule trente-six pourcent (10,36%) du capital social de NG2 S.A., une société anonyme constituée et soumise au droit polonais, ayant son siège social à Strefowa 6, 59-101 Polkowice, Pologne, enregistrée auprès du Registre du Tribunal National sous le numéro (KRS) 0000211692, tenu par le Tribunal de Première Instance de Wrocław Fabryczna à Wrocław, IX<sup>ème</sup> division commerciale du Registre du Tribunal National et cotée à la Bourse de Varsovie, à une valeur d'apport totale de quarante-cinq million cent dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-huit Euro (EUR 45.119.798,-), basée sur leur cours en bourse unitaire de quarante-six Zloty Polonais et quatre-vingt-dix Groszy Polonais (PLN 46.90) du 17 septembre 2009, clôture de bourse et sur le cours de change PLN / Euro du 17 septembre 2009 de PLN 1,- pour EUR 0,24178, lesquelles actions sont par la présente transférées à et acceptées par la Société à cette valeur d'apport (désignées ci-après comme les "Actifs").

#### *Preuve de l'existence et Valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un certificat de dépôt des Actifs émis le 21 septembre 2009 par Unicredit CAIB Poland S.A.;
- la cote officielle des Actifs à la bourse de Varsovie à la date du 17 septembre 2009, clôture de bourse;
- une déclaration d'apport de M. Dariusz Miłek, prénommé, certifiant qu'il est propriétaire sans restrictions des Actifs.

#### *Réalisation effective de l'apport*

M. Dariusz Miłek, prénommé, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restrictions des Actifs et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- les Actifs n'ont pas fait l'objet d'un quelconque transfert et aucune personne morale ou physique autre que M. Dariusz Miłek, prénommé, ne détient de droit sur les Actifs;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Actifs, aux fins d'effectuer leur transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

#### *Rapport des gérants*

Le rapport des gérants de la Société en date du 18 septembre 2009, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6, premier alinéa des statuts de la Société est modifié pour adopter la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à neuf cent trente-six mille sept cent quarante-trois Euro (EUR 936.743,-) représenté par neuf cent trente-six mille sept cent quarante-trois (936,743) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune".

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ six mille sept cents euros (€ 6.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Bernard, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11197. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 octobre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009132120/169.

(090159633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

**Luxprofi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.624.647,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 147.105.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of September.

Before US, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

There appeared:

Mr. Leszek Gaczorek, born on March 17, 1955 in Krakow (Poland) and residing at Zakatek 6a / 29, 30-076 Krakow (Poland),

Mr. Dariusz Miłek, born on February 1, 1968 in Szczecin (Poland), residing at ul. Krucza 4/4, 59-300 Lubin (Poland); here represented by Gaëlle Bernard, private employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of two (2) proxies established on September 23, 2009,

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the sole shareholders of the private limited liability company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of Luxprofi S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.105 and established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated June 15, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1485 of July 31, 2009, which bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated September 21, 2009 not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at nine hundred thirty-six thousand seven hundred forty-three Euro (EUR 936,743.-) represented by nine hundred thirty-six thousand seven hundred forty-three (936,743) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The shareholders resolved to increase the Company's share capital by six hundred eighty-seven thousand nine hundred and four Euro (EUR 687,904.-) to raise it from its present amount of nine hundred thirty-six thousand seven hundred forty-three Euro (EUR 936,743.-) to one million six hundred twenty-four thousand six hundred forty-seven Euro (EUR 1,624,647.-) by creation and issue of six hundred eighty-seven thousand nine hundred and four (687,904) new shares of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares").

*Subscription - Payment*

Thereupon, Mr. Dariusz Miłek, prenamed, declares to subscribe for the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1.-) each for an aggregate amount of six hundred eighty-seven thousand nine hundred and four Euro (EUR 687,904.-), together with a total share premium of sixty eight million one hundred and two thousand five hundred forty-six Euro (EUR 68,102,546.-), by contribution in kind amounting in total to sixty eight million seven hundred ninety thousand four hundred fifty Euro (EUR 68,790,450.-) consisting in six million (6,000,000) shares with a

nominal value of ten Groszy Polskich (PLN 0.10) each, representing approximately fifteen point sixty-two per cent (15.62 %) of the share capital of NG2 S.A., a joint-stock company (société anonyme) existing under the laws of Poland, having its registered office at Strefowa 6, 59-101 Polkowice, Poland, registered under National Court Register Number (KRS) - 0000211692 kept by the District Court of Wrocław Fabryczna in Wrocław, IX<sup>th</sup> Commercial Division of the National Court Register, and listed at the Warsaw Stock Exchange, at a total contribution value of sixty eight million seven hundred ninety thousand four hundred fifty Euro (EUR 68,790,450.-), based on the contributed shares' unitary listing price as of end of business day of September 22, 2009 of forty-seven Polish Zloty and fifty Groszy Polskich (PLN 47.50) and the PLN/EUR exchange rate as of September 22, 2009 of PLN 1.- for EUR 0.24137, which shares are hereby transferred to and accepted by the Company at such contribution value (hereafter referred to as the "Assets").

#### *Evidence of the contribution's existence and Value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a deposit certificate issued by Unicredit CAIB Poland S.A. related to the Assets;
- an official quotation of the Assets on the Warsaw Stock Exchange as of September 22, 2009;
- a contribution declaration of Mr. Dariusz Miłek, prenamed, attesting that he is the unrestricted owner of the Assets.

#### *Effective implementation of the contribution*

Mr. Dariusz Miłek, prenamed, through its proxy holder, declares that:

- he is the sole unrestricted owner of the Assets and possesses the power to dispose of them, which are being legally and conventionally freely transferable;
- the Assets have consequently not been transferred and no legal or natural person other than Mr. Dariusz Miłek, prenamed, is entitled to any right as to the Assets;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Assets, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

#### *Report of company's managers*

The report of the managers of the Company, dated September 23, 2009, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. First paragraph.** The share capital is fixed at one million six hundred twenty-four thousand six hundred forty-seven Euro (EUR 1,624,647.-) represented by one million six hundred twenty-four thousand six hundred forty-seven (1,624,647) shares of one Euro (EUR 1.-) each".

#### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately seven thousand euro (€ 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

M. Leszek Gaczorek, né le 17 mars 1955 à Cracovie (Pologne), résidant au 6a / 29 Zakatek, 30-076 Cracovie (Pologne),

M. Dariusz Miłek, né le 1<sup>er</sup> février 1968 à Szczecin (Pologne) et résidant à Krucza 4/4, 59-300 Lubin (Pologne);

ici représentés par Gaëlle Bernard, employée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux (2) procurations données le 23 septembre 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination Luxprofi S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 juin 2009, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.105 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1485 du 31 juillet 2009 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire reçu en date du 21 septembre 2009 et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de cette Société est fixé à neuf cent trente-six mille sept cent quarante-trois Euro (EUR 936.743,-) représenté par neuf cent trente-six mille sept cent quarante-trois (936.743) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de six cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre Euro (EUR 687.904,-) afin de le porter de son montant actuel de neuf cent trente-six mille sept cent quarante-trois Euro (EUR 936.743,-) à un million six cent vingt-quatre mille six cent quarante-sept Euro (EUR 1.624.647,-) par la création et l'émission de six cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre (687.904) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales").

#### *Souscription - Libération*

M. Dariusz Miłek, prénommé, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale unitaire d'un Euro (EUR 1,-) chacune, pour un montant total de six cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre Euro (EUR 687.904,-), ensemble avec une prime d'émission de soixante-huit millions cent deux mille cinq cent quarante-six Euro (EUR 68.102.546,-) par apport en nature d'un montant total de soixante-huit millions sept cent quatre-vingt-dix mille quatre cent cinquante Euro (EUR 68.790.450,-) consistant en six millions (6.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix Groszy Polonais (PLN 0,10) chacune, représentant approximativement quinze virgule soixante-deux pourcent (15,62%) du capital social de NG2 S.A., une société anonyme constituée et soumise au droit polonais, ayant son siège social à Strefowa 6, 59-101 Polkowice, Pologne, enregistrée auprès du Registre du Tribunal National sous le numéro (KRS) 0000211692, tenu par le Tribunal de Première Instance de Wrocław Fabryczna à Wrocław, IX<sup>ème</sup> division commerciale du Registre du Tribunal National et cotée à la Bourse de Varsovie, à une valeur d'apport totale de soixante-huit millions sept cent quatre-vingt-dix mille quatre cent cinquante Euro (EUR 68.790.450,-), basée sur leur cours en bourse unitaire de quarante-sept Zloty Polonais et cinquante Groszy Polonais (PLN 47,50) du 22 septembre 2009, à la clôture de bourse et sur le cours de change PLN / Euro du 22 septembre 2009 de PLN 1,- pour EUR 0,24137, lesquelles actions sont par la présente transférées à et acceptées par la Société à cette valeur d'apport (désignées ci-après comme les "Actifs").

#### *Preuve de l'existence et valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un certificat de dépôt des Actifs émis par Unicredit CAIB Poland S.A.;
- la cote officielle des Actifs à la bourse de Varsovie à la date du 22 septembre 2009;
- une déclaration d'apport de M. Dariusz Miłek, prénommé, certifiant qu'il est propriétaire sans restrictions des Actifs.

#### *Réalisation effective de l'apport*

M. Dariusz Miłek, prénommé, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restrictions des Actifs et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- les Actifs n'ont pas fait l'objet d'un quelconque transfert et aucune personne morale ou physique autre que M. Dariusz Miłek, prénommé, ne détient de droit sur les Actifs;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Actifs, aux fins d'effectuer leur transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

#### *Rapport des gérants*

Le rapport des gérants de la Société en date du 23 septembre 2009, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6, premier alinéa des statuts de la Société est modifié pour adopter la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million six cent vingt-quatre mille six cent quarante-sept Euro (EUR 1,624,647,-) représenté par un million six cent vingt-quatre mille six cent quarante-sept (1,624,647) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune".

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à environ la somme de sept mille euros (€ 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Bernard, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1<sup>er</sup> octobre 2009. Relation: EAC/2009/11674. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 octobre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009132118/168.

(090159635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

**Tannerinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 145.008.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société Tannerinvest S.A. qui s'est tenue en date du 3 août 2009.*

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Madame Natacha Steurmann en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Madame Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L- 1142 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014.

- Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Madame Véronique Wauthier, Madame Sabine Colin et Madame Delphine Goergen

Extrait certifié conforme

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009131772/18.

(090158852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**Immo & Conseil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3317 Bergem, 19, Steewee.

R.C.S. Luxembourg B 88.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

Référence de publication: 2009131774/11.

(090158454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**Opti-View S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 62-64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 91.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 14.10.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009131760/10.

(090158475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**International Telecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 95.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

Signatures

Domiciliaire

Référence de publication: 2009131761/12.

(090158472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**69 S.A. (sixty-nine S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 48, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 131.686.

La LUX-FIDUCIAIRE S.à.r.l. démissionne avec effet rétroactif au 24 août 2007 de son poste de commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009131767/11.

(090158868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**Etcetera International S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 89.838.

Le bilan au 31 août 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009131821/10.

(090158764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**Linus Home S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1138 Luxembourg, 5, rue des Arquebusiers.

R.C.S. Luxembourg B 79.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009131822/10.

(090158484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**Amphore, Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 145.879.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 septembre 2009, enregistré à Grevenmacher, le 16 septembre 2009, Relation: GRE/2009/3255.

*Première résolution*

Les actionnaires prennent acte de la démission de Monsieur Frédéric THILL de son poste d'administrateur-délégué en date du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

*Deuxième résolution*

Les actionnaires décident de révoquer Monsieur Frédéric THILL de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

*Troisième résolution*

Les actionnaires prennent acte de la démission de l'administrateur Madame Mariam SOKHADZE en date du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

*Quatrième résolution*

Les actionnaires décident de nommer Monsieur Kevin VAN DER LINDEN, administrateur de sociétés, né le 8 novembre 1989 à Luxembourg, demeurant 24/3E place Didier, B-6700 ARLON, au poste d'administrateur en remplacement de Madame SOKHADZE. Celui-ci terminera le mandat de son prédécesseur.

*Cinquième résolution*

Les actionnaires nomment Madame Oxana RAETCAIA, administratrice de société, demeurant à 24, Place Didier, Boîte 16, B-6700 Arlon, Belgique, au poste d'administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Frédéric THILL. Celle-ci terminera le mandat de son prédécesseur.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Junglinster, le 29 septembre 2009. Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009131449/30.

(090158517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

---

**Access Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 124.678.

—  
In the year two thousand and nine, on the fourth of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ACCESS PARTNERS S.A. (the "Company"), with registered office at 49 Boulevard du Prince Henri, L-2449 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 124.678, incorporated by a deed of the undersigned notary, on February 5, 2007 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 763 dated May 2, 2007. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, on December 19, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 501 of February 28, 2008.

The general meeting is opened at 2:30 pm and Mr Yannick Deschamps, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

Mrs. Annick Braquet, private employee, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs Solange Wolter, private employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that out of 5,320 shares in circulation, 4,256 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent to the shareholders on August 26,2009.

IV.- That the agenda of the present meeting is the following:

*Agenda*

- (i) Decision to dissolve and liquidate the Company;
- (ii) Appointment of Maître Fernand Entringer as liquidator;

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

*First resolution*

The meeting decides to dissolve and liquidate the Company.

*Second resolution*

The meeting decides to appoint Maître Fernand Entringer, with office at 34A, rue Philippe II, L-2011 Luxembourg, as liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company.

The meeting decides to determine of the powers of the liquidator as follows:

The meeting resolves to confer to the liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 governing commercial companies, as amended, (the "Law").

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The liquidator shall be entitled to remuneration including expenses such as (without limitation) professional insurance in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil neuf, le quatre septembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ACCESS PARTNERS S.A. (la "Société") avec siège social à Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert L - 2453 Luxembourg dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B. 124.678 et constituée suivant acte notarié de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch à l'époque, le 5 février 2007 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 763 daté du 2 mai, 2007.

Les statuts ont été modifiés par acte de, Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, à l'époque, le 19 décembre 2007, et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 501 du 28 février 2008.

L'assemblée est ouverte à 14:30 heures et Mr Yannick Deschamps, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, est élu président de l'assemblée.

Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg est nommé scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Solange Wolter, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 5.320 actions en circulation, 4.256 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notices, comprenant l'ordre du jour envoyé aux actionnaires le 26 août 2009.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

101628

*Ordre du jour*

- 1) Décision de dissolution et de liquidation de la Société;
- 2) Nomination de Maître Fernand Entringer comme liquidateur;

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*1<sup>ère</sup> résolution*

L'assemblée décide la dissolution et la liquidation de la Société.

*2<sup>ème</sup> résolution*

L'assemblée nomme Maître Fernand Entringer, résidant au 34A, rue Philippe II L-2011à Luxembourg, en tant que liquidateur en relation avec la liquidation volontaire de la Société;

L'assemblée décide de conférer au liquidateur les pouvoirs comme suit:

L'assemblée décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi").

Le liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Le liquidateur a droit à une rémunération incluant les dépenses telles que (sans limitation) l'assurance professionnelle conformément aux pratiques applicables du marché pour des services rendus par des experts comptables.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi de la version française, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. DESCHAMPS, A. BRAQUET, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36886. Reçu douze euros (12.- EUR)

*Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009132011/108.

(090159561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

**Butterfly Topco Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.900.

In the year two thousand and nine,

on the sixth day of October,

before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Butterfly Topco Luxembourg, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of 26 August 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1874 of 28 September 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B147.900 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at 10.00 a.m. with Mr Michael JONAS, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Rémy BONNEAU, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Marie-Rose ARCANGER, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

- (i) That the agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of forty-four thousand four hundred fifty euro (EUR 44,450.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to seventy-five thousand four hundred fifty euro (EUR 75,450.-).

2 To issue forty-four thousand four hundred fifty (44,450) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of forty-four thousand four hundred fifty euro (EUR 44,450.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to seventy-five thousand four hundred fifty euro (EUR 75,450.-).

*Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to issue forty-four thousand four hundred fifty (44,450) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared Montagu III France 1 FCPR, a fonds commun de placement à risque represented by Montagu Private Equity SAS, a company governed by the laws of France, having its registered office at 41 avenue Georges V, 75008 Paris, France and registered with the Paris Register of Commerce and Companies under number 447775669 (the "Subscriber"), represented by Mr Michael JONAS, afore-mentioned, by virtue of a proxy given on 1 October 2009, in Paris (France), which proxy, signed by the proxyholder, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for the forty-four thousand four hundred fifty (44,450) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, and to fully pay in cash for these shares.

The amount of forty-four thousand four hundred fifty euro (EUR 44,450.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the forty-four thousand four hundred fifty (44,450) new shares to the Subscriber.

*Third resolution*

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

**Art. 5. (First paragraph).** "The issued capital of the Company is set at seventy-five thousand four hundred fifty euro (EUR 75,450.-) divided into seventy-five thousand four hundred fifty (75,450) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eight hundred euro.

There being no other business on the agenda, the meeting was closed at 10.20 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf,  
le six octobre,

par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Butterfly Topco Luxembourg, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1874 du 28 septembre 2009, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B147.900 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Maître Michael JONAS, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Maître Rémy BONNEAU, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Marie-Rose ARCANGER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

*Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quarante-quatre mille quatre cent cinquante euros (EUR 44.450,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à soixante-quinze mille quatre cent cinquante euros (EUR 75.450,-).

2 Emission de quarante-quatre mille quatre cent cinquante (44.450) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles à libérer intégralement en numéraire.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quarante-quatre mille quatre cent cinquante euros (EUR 44.450,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à soixante-quinze mille quatre cent cinquante euros (EUR 75.450,-).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre quarante-quatre mille quatre cent cinquante (44.450) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

*Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu Montagu III France 1 FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par Montagu Private Equity SAS, une société régie par le droit français, ayant son siège social au 41, avenue Georges V, 75008 Paris, France

et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 447775669 (le "Souscripteur"), représenté par Maître Michael JONAS, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 1<sup>er</sup> octobre 2009, à Paris (France) qui, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire les quarante-quatre mille quatre cent cinquante (44.450) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à libérer intégralement en numéraire.

Le montant de quarante-quatre mille quatre cent cinquante euros (EUR 44.450,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les quarante-quatre mille quatre cent cinquante (44.450) actions nouvelles au Souscripteur.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

**Art. 5. (Premier alinéa).** "Le capital émis de la Société est fixé à soixante-quinze mille quatre cent cinquante euros (EUR 75.450,-) divisé en soixante-quinze mille quatre cent cinquante (75.450,-) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à huit cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.20 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. JONAS, R. BONNEAU, R.M. ARCANGER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 octobre 2009. Relation: EAC/2009/11963. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.  
Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009131721/162.

(090158417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**Hideal Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Solidlink Finance S.à r.l.).**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 143.698.

In the year two thousand nine, on the twenty-third of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

HIDEAL HOLDING S.à r.l. (formerly known as HATTON INVESTMENTS S.à r.l.), having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, RCS Luxembourg B 145.280,

here represented by Ms Christine Valette, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of SOLIDLINK FINANCE S.à r.l., société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of the undersigned notary, on December 11, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, C number 107 of January 17, 2009.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

101632

*First resolution*

The sole shareholder decides to change the name of the Company into "HIDEAL INVESTMENT S.à r.l."

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend article 4 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The Company exists under the name of HIDEAL INVESTMENT S.à r.l."

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 700.- (seven hundred euro).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

HIDEAL HOLDING S.à r.l. (anciennement dénommée HATTON INVESTMENTS S.à r.l.), ayant son siège social à L-2136 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, RCS Luxembourg B 145.280,

ici représentée par Mademoiselle Christine Valette, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société SOLIDLINK FINANCE S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 11 décembre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 107 du 17 janvier 2009.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer le nom de la société en "HIDEAL INVESTMENT S.à r.l."

*Deuxième résolution*

L'associé unique déclare modifier l'article 4 des statuts comme suit:

"La Société prend la dénomination de HIDEAL INVESTMENT S.à r.l."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 700,- (sept cents euros).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. VALETTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39922. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009131452/72.

(090158999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**January Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 136.255.

Changement des membres du Conseil de Surveillance:

Il résulte de résolutions prisés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 15 septembre 2009 à 8.30 heures que M. Stéphane Bourg, M. Manfred Schneider et M. Frank Przygodda, tous trois ayant leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) ont démissionné, avec effet immédiat, de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance de la Société et ont été remplacés, en leur susdite qualité, par:

- M. Geoffroy Henry, né à Chênée (Belgique), le 5 mai 1972,
- Mme Valérie Emond, née à Saint-Mard (Belgique), le 30 août 1973, et
- M. Alberto Morandini, né à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 février 1968,

tous trois ayant leur adresse professionnelle au 41, boulevard du Prince Henri, L-2015 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet immédiat et pour une durée maximum de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle relative aux comptes annuels de l'exercice social 2014.

Le Conseil de Surveillance de la Société est donc dorénavant composé comme suit:

- M. Geoffrey Henry;
- Mme Valérie Emond; et
- M. Alberto Morandini.

Changement de siège social:

Il résulte de résolutions prises par le gérant-commandité de la Société en date du 15 septembre 2009 à 9.30 heures que le siège social de la Société a été transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg avec effet au 15 septembre 2009.

Changement de siège social du gérant-commandité de la Société:

Il résulte de résolutions prises par le conseil de gérance du gérant-commandité de la Société en date du 15 septembre 2009 à 9.15 heures que le siège social dudit gérant-commandité a été transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg avec effet au 15 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 octobre 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009131852/36.

(090158593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**Crystal Violet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.991.

1) Par résolutions signées en date du 30 septembre 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Xavier Pauwels avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat
- Acceptation de la démission de Laurent Ricci avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat
- Nomination de Noëlla Antoine avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
- Nomination d'Ingrid Moinet avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
- Nomination de Pascale Nutz avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- Nomination de Lynda Elliott avec adresse professionnelle au 26 Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- Nomination de Jean Le Creurer avec adresse professionnelle au 26 Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey, au mandat de gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

2) En date du 30 septembre 2009, l'associé Waterside Financial Ltd, avec siège social à Main Street, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, a cédé la totalité de ses 25.000 parts sociales à Nordic Ocean Limited avec siège social au 26 Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est Nordic Ocean Limited avec 25.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009131460/29.

(090158536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**Banco di Brescia S.p.A., Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.529.

—  
EXTRAIT

Dénomination de la Succursale: Banco di Brescia S.p.A., Succursale de Luxembourg

Ancienne adresse: 47, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Nouvelle Adresse à partir du 1<sup>er</sup> juin 2009: 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Activité de la Succursale: Etablissement de crédit

Société: Banco di Brescia S.p.A.

Forme de la société: Società per Azioni

Adresse: Corso Martiri della Libertà, 13, I-25171 Brescia

Inscrite au registre du Tribunal de Brescia sous le numéro 83296/1998

Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Giancarlo PLEBANI

*Resident Manager*

Banco di Brescia

Succursale de Luxembourg

37A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009131869/24.

(090158720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**Proveco s. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 151, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 52.540.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 octobre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 638 du 14 décembre 1995; statuts modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 10 avril 1997, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 377 du 15 juillet 1997 et en date du 29 mai 1997, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 500 du 15 septembre 1997; statuts modifiés suivant actes reçus par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, en date du 3 août 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 842 du 19 novembre 1998, en date du 22 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 553 du 19 juillet 1999, en date du 6 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 777 du 19 septembre 2001, en date du 21 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1085 du 16 juillet 2002, et en date du 14 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1011 du 31 mai 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROVECO s.à r.l.  
Société à responsabilité limitée  
Signature  
Le gérant

Référence de publication: 2009132224/25.

(090159284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

**Forest IVAF II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 147.551.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned, was held the extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of Forest IVAF II S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, with registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of July 13, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1673 on August 31, 2009 and registered at the Companies' and Trade Registrar of Luxembourg under the number B 147 551.

The Meeting was opened under the chairmanship of Mr. Julien Courbis, avocat, residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr. Aurélien Cheppe, Avocat, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. the names of the shareholders present at the Meeting or duly represented by proxy, the proxies of the represented shareholders, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialed ne varietur by the members of the board of the Meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document;

II. pursuant to the attendance list of the Company, one (1) shareholder, holding twenty-five thousand (25,000) shares, that is to say one hundred per cent (100%) of the issued shares of the Company, is represented;

III. the whole share capital being represent or represented at the present Meeting and the sole shareholder of the Company being represented and declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to the Meeting, no convening notices were needed;

IV. consequently, the present Meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the items of the agenda.

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of four thousand three hundred and sixty-one euro (EUR 4,361.-) to raise it from its present amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) to twenty-nine thousand three hundred and sixty-one euro (EUR 29,361.-) through the issue of four thousand three hundred and sixty-one (4,361) additional fully paid shares with a share premium of one thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 1,999.-) per additional share.

2. Amendment of Article 6 of the articles of incorporation of the Company to read as follows: "The Company's share capital is set at twenty-nine thousand three hundred and sixty-one euro (EUR 29,361.-) represented by twenty-nine thousand three hundred and sixty-one (29,361) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at each ordinary and extraordinary general meetings".

3. Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting took the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting decided to increase the share capital of the Company by an amount of four thousand three hundred and sixty-one euro (4,361.-) to raise it from its present amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000) to a total amount of twenty-nine thousand three hundred and sixty-one euro (EUR 29,361.-) through the issue of four thousand three hundred and sixty-one (4,361) additional fully paid up shares with a par valuer of one euor (EUR 1.-) together with a share premium of one thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 1,999) per additional share, all subscribed and paid up by the sole shareholder RREEF Iberian Value Added II, S.A., SICAR, a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies' and Trade Register under registration number B 123 840,

here represented by Mr. Julien Courbis, Avocat by virtue of a proxy hereto attached.

The shares thus subscribed have been fully paid up in cash together with the share premium of one thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 1,999.-) per additional share, so that the amount of eight million seven hundred and twenty-two thousand euro (EUR 8,722,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Second resolution*

The Meeting decided to amend Article 6 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

"The Company's share capital is set at twenty-nine thousand three hundred and sixty-one euro (EUR 29,361.-) represented by twenty-nine thousand three hundred and sixty-one (29,361) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at each ordinary and extraordinary general meetings."

The resolutions have been taken by unanimous vote.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately EUR 4,000.-.

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the Meeting, the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède.**

L'an deux mille neuf, le vingt et un septembre.

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés (l' "Assemblée") de Forest IVAF II S.à r.l . (la "Société"), une société à responsabilité limitée, dont le siège est sis au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, constituée sous les lois du Grand-duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 13 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 1673 le 31 août 2009 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147 551.

L'Assemblée a débuté sous la présidence de Monsieur Julien Courbis, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui a nommé comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Aurélien Cheppe, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et requiert du notaire qu'il enregistre que:

I. les noms des associés présents lors de l'Assemblée ou dûment représentés par procuration, les mandataires des associés ainsi représentés, ainsi que le nombre de parts détenues par chaque associé, sont indiqués sur la liste de présence, signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire. Cette liste restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront pareillement annexées au présent acte;

II. il appert de la liste de présence qu'un (1) associé, détenant vingt-cinq mille (25.000) parts, à savoir cent pour cent (100 %) des parts émises de la Société, est représenté;

III. l'ensemble des parts représentatives du capital émises par la Société étant représentées à cette assemblée générale et le seul actionnaire de la Société étant représenté et déclarant qu'il a été dûment informé et a pu prendre connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée générale, il ne fallait pas de convocation écrite;

IV. en conséquence, la présente assemblée est dûment constituée et peut donc valablement délibérer sur les éléments portés à l'ordre du jour.

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre mille trois cent soixante et un euros (EUR 4.361) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-) à vingt-neuf mille trois cent soixante et un euros (EUR 29.361.-) par l'émission de quatre mille trois cent soixante et une (4.361) nouvelles parts

sociales entièrement libérées ensemble avec une prime d'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 1.999.-) par part.

2. Modification de l'Article 6 des statuts de la Société comme suit: "Le capital social est fixé à la somme vingt-neuf mille trois cent soixante et un euros (EUR 29.361.-) représenté par vingt-neuf mille trois cent soixante et une (29.361) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

3. Divers.

Après délibération, l'assemblée a adopté la résolution suivante:

*Première résolution*

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre mille trois cent soixante et un euros (EUR 4.361.-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euro (EUR 25.000.-) à un montant total de vingt-neuf mille trois cent soixante et un euros (EUR 29.361.-) par l'émission de quatre mille trois cent soixante et une (4.361) parts sociales supplémentaires d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) avec une prime d'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 1.999) par part, toutes souscrites par l'associé unique RREEF Iberian Value Added II, S.A., SICAR, une société enregistrée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2 Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123 840,

ici représentée par Monsieur Julien Courbis, Avocat, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces ensemble avec une prime d'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 1.999) par part, de sorte que la somme de huit millions sept cent vingt-deux mille euros (EUR 8.722.000.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Seconde résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'Article 6 des statuts de la Société comme suit:

"Le capital social est fixé à la somme de vingt-neuf mille trois cent soixante et un euros (EUR 29.361.-) représenté par vingt-neuf mille trois cent soixante et une (29.361) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Les résolutions ont été unanimement adoptées.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital, est évalué à environ EUR 4.000.-

Aucun point n'étant plus à l'ordre du jour de l'Assemblée, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; à la requête de ces mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre les textes français et anglais, le texte anglais fera foi.

Le présent acte est établi à Luxembourg, le jour mentionné en tête du présent acte.

Le document ayant été lu à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, ont signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte, aucun actionnaire exprimant le souhait de signer.

Signé: J. COURBIS, A. SIEBENALER, A. CHEPPE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39156. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009131462/154.

(090158916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**MTCL Bluebell S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. DB Valence II S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 123.257.

Im Jahre zweitausendundneun, am einundzwanzigsten September.

Vor Maître Paul BETTINGEN, Notar mit dem Amtssitz in Niederanven (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Deutsche Bank Luxembourg S.A., eine nach dem Recht des Grossherzogtums Luxemburg gegründete Aktiengesellschaft, mit Sitz in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 9.164 der "Gesellschafter"),

vertreten durch Sabine Hinz, Anwältin, wohnhaft in Luxemburg,  
aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Die obengenannte Vollmacht, unterzeichnet von der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Gesellschafter hat den Notar dazu aufgefordert, festzuhalten, dass er der Alleingesellschafter der nach dem Recht des Grossherzogtums Luxemburg gegründeten Gesellschaft mit beschränkter Haftung „DB Valence II S.à r.l.“ ist, dessen Sitz sich in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg befindet, und welche im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 123.257 eingetragen ist (die „Gesellschaft“), gegründet durch notarielle Urkunde des Notars Martine Schaeffer, mit dem Amtssitz in Luxemburg, vom 6. Dezember 2006, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 320 vom 7. März 2007.

Der Gesellschafter erklärt, ausführlich über die Beschlüsse informiert zu sein, die aufgrund der folgenden Agenda zu fassen sind:

1. Abänderung der Firma der Gesellschaft in „MTCL Bluebell S.à r.l.“ mit Wirkung ab dem 28. September 2009.
2. Neufassung entsprechend des unter Punkt 1. gefassten Beschlusses von Artikel 1, Absatz 3 des Gesellschaftervertrages der Gesellschaft, der nunmehr folgenden Wortlaut annehmen wird: „Die Bezeichnung der Gesellschaft lautet „MTCL Bluebell S.à r.l.“.
3. Kenntnisnahme des Rücktritts aller Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung ab dem 28. September 2009.
4. Nach Rücktritt der Geschäftsführer Verringerung der Anzahl der Geschäftsführer mit Wirkung ab dem 28. September 2009 von derzeit vier (4) auf einen (1) und Bestellung mit Wirkung ab dem 28. September 2009 des folgenden Herren als neuen Geschäftsführer für eine Dauer von sechs (6) Jahren: Herrn Charles Emond, Manager, geboren am 28. März 1955 in Arlon (Belgien), geschäftsansässig in 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

Und hat den amtierenden Notar aufgefordert, folgendes festzuhalten:

*Erster Beschluss*

Der Gesellschafter beschließt die Abänderung der Firma der Gesellschaft in „MTCL Bluebell S.à r.l.“ mit Wirkung ab dem 28. September 2009

*Zweiter Beschluss*

Der Gesellschafter beschließt die Neufassung entsprechend des unter Punkt 1. gefassten Beschlusses von Artikel 1, Absatz 3 des Gesellschaftervertrages der Gesellschaft, der nunmehr folgenden Wortlaut annehmen wird:

**Art. 1. Rechtsform, Firma. (Absatz 3).** „Die Firma der Gesellschaft lautet „MTCL Bluebell S.à r.l.“

*Dritter Beschluss*

Der Gesellschafter nimmt den Rücktritt aller Geschäftsführer mit Wirkung ab dem 28. September 2009 an.

*Vierter Beschluss*

Nach dem Rücktritt der Geschäftsführer, beschließt der Geschäftsführer die Verringerung der Anzahl der Geschäftsführer mit Wirkung ab dem 28. September 2009 von derzeit vier (4) auf einen (1) und bestellt mit Wirkung ab dem 28. September 2009 folgenden Herren als neuen Geschäftsführer für eine Dauer von sechs (6) Jahren: Herrn Charles Emond, Manager, geboren am 28. März 1955 in Arlon (Belgien), geschäftsansässig in 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

*Schätzung der Kosten*

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf eintausenddreihundert Euro (EUR 1.300,-) geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Erschienenen hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Sabine Hinz, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 septembre 2009. LAC/2009/38998. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

Für gleichlautende Kopie, Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 30. September 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009132099/62.

(090159086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

**HCEPP Luxembourg Czech Republic II Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 47.581,00.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 76.005.

*Extract of the sole shareholder's resolutions of the Company dated September 25, 2009*

The Sole Shareholder:

- approve the report of the auditor to the liquidation issued on September 24, 2009,
- pronounce the closing of the liquidation,
- resolved that the books and the documents of the Company will be kept for a period of five years at the offices of Experta Corporate and Trust Services S.A. at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (or such other offices as that company may occupy).

**Traduction pour les besoins de l'enregistrement de l'extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 25 septembre 2009**

L'associé unique:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation au 24 septembre 2009,
- prononce la clôture de la liquidation,
- décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans dans les locaux d'Experta Corporate and Trust Services S.A. au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (ou tout autre local que cette société occupera).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

HCEPP LUXEMBOURG CZECH REPUBLIC II Sàrl, EN LIQUIDATION VOLONTAIRE

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009131854/28.

(090158553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**Mangrove II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 104.798.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Appears:

Frédérique Lefèvre, lawyer, residing professionally in Luxembourg, representing, by virtue of a proxy given under private seal, MANGROVE II MANAGEMENT S.A., RCS Luxembourg B 104 699, a company organized and existing under Luxembourg laws with registered office at L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, in his capacity of "associé-gérant-commandité" (the "Manager") of the "société d'investissement en capital à risque" MANGROVE II S.C.A SICAR, with registered office at L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 104 798 (the "Company"). The Company was incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on November 25, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 59 dated January 21, 2005 and modified by Extraordinary General Meetings by deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on September 26, 2005, on April 25, 2006 on June 30, 2006

on December 15, 2006, on January 12, 2007, on May 16, 2007, on June 6, 2007, on December 19, 2007, on April 21, 2008, on June 26, 2008 and September 2, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1161 dated November 7, 2005, number 948 dated May 12, 2006, number 1903 dated October 10, 2006, number 741 dated April 28, 2007, number 844 dated May 10, 2007, number 1506 dated July 20, 2007, number 1757 dated August 20, 2007, number 459 dated February 22, 2008, number 1359 dated June 3, 2008, number 2005 dated August 19, 2008 and number 2360 dated September 26, 2008. The Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on June 25, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1455 dated July 28, 2009.

The Manager then declared and requested the notary to declare the following:

1. The issued capital of the MANGROVE II S.C.A., SICAR prenamed amounts now to TWO HUNDRED THIRTY TWO THOUSAND EURO (EUR 232,000.-) represented by ONE (1) fully paid Manager's Share, with a par value of TWENTY THOUSAND EURO (EUR 20,000.-), NINETY SIX THOUSAND (96,000) fully paid Ordinary Shares, each with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) per Share and TEN THOUSAND (10,000) Participating Shares, each with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) per Share.

2. According to Article 5 of the Articles of Incorporation, the authorized capital of the Company has been set up at TWO HUNDRED EIGHTY THOUSAND EURO (EUR 280,000.-) represented by ONE Manager's Share held by the Manager with a par value of TWENTY THOUSAND EURO (EUR 20,000.-), ONE HUNDRED TWENTY THOUSAND (120,000) Ordinary Shares with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) each and TEN THOUSAND (10,000) Participating Shares, with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) each. The Manager has been authorized to proceed to the increase in capital and Article 5 of the Articles of Incorporation will then be amended in order to correspond to the increase in capital rendered effective.

3. In accordance with Article 5 of the Articles of Incorporation, the Manager has decided through the resolutions dated July 29, 2009 to increase the issued capital of the Company by FOUR THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 4,800.-) to raise it from the present amount of TWO HUNDRED THIRTY TWO THOUSAND EURO (EUR 232,000.-) to TWO HUNDRED THIRTY SIX THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 236,800.-) through the issuance of TWO THOUSAND FOUR HUNDRED (2,400) new Ordinary Shares with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) each, each entitled to the same rights as the former ones, issued together with a total issue premium of TWO MILLION THREE HUNDRED AND NINETY-FIVE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (EUR 2,395,200.-).

The TWO THOUSAND FOUR HUNDRED (2,400) new Ordinary Shares have been subscribed and fully paid in cash through payment on a bank account in the name of MANGROVE II S.C.A., SICAR prenamed, so that the amount of TWO MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND (EUR 2,400,000.-) has been put at the free disposal of the latter, evidence of which has been given to the undersigned notary through the presentation of the supporting documents relating to such payment and subscription.

When such increase has been effected within the limits of the authorized capital, the second paragraph of Article five of the Articles of Incorporation shall be amended accordingly and shall read as follows:

"(b) the issued capital of the Corporation is set at TWO HUNDRED THIRTY SIX THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 236,800.-) represented by ONE (1) fully paid Manager Share with a par value of TWENTY THOUSAND EURO (EUR 20,000.-), NINETY EIGHT THOUSAND FOUR HUNDRED (98,400) fully paid Ordinary Shares, each with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) per Share and by TEN THOUSAND (10,000) fully paid Participating Shares with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 3,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le seize septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Frédérique Lefèvre, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, représentant, en vertu d'une procuration sous seing-privé, MANGROVE II MANAGEMENT S.A., RCS Luxembourg B 104.699 une société régie par les lois du Luxembourg avec siège social à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, agissant en sa qualité d'associé-gérant-commandité (le "Gérant") de la société d'investissement en capital à risque MANGROVE II S.C.A. SICAR, ayant

son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Numéro B 104.798 (la "Société"). La Société a été constituée par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, le 25 Novembre 2004, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 59 du 21 janvier 2005 et dont les statuts ont été modifiés par Assemblées Générales Extraordinaires par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 26 Septembre 2005, du 25 avril 2006, du 30 juin 2006, du 15 décembre 2006, du 12 janvier 2007, du 16 mai 2007, du 6 juin 2007, du 19 décembre 2007 et du 21 avril 2008, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1161 du 7 Novembre 2005, numéro 948 du 12 mai 2006 et numéro 1903 du 10 octobre 2006, numéro 741 du 28 avril 2007, numéro 844 du 10 mai 2007, numéro 1506 du 20 juillet 2007, numéro 1757 du 20 août 2007, numéro 459 du 22 février 2008, numéro 1359 du 3 juin 2008, numéro 2005 du 19 août 2008 et numéro 2360 du 26 septembre 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 25 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1455 du 28 juillet 2009.

Le Gérant expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

1. Le capital social de la Société MANGROVE II S.C.A. SICAR prédésignée, s'élève actuellement à DEUX CENT TRENTE DEUX MILLE EUROS (EUR 232.000,-) représenté par une (1) action de Commandité entièrement libérée d'une valeur nominale de VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000,-), par QUATRE VINGT SEIZE MILLE (96.000) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de DEUX EUROS chacune (EUR 2,-) et par DIX MILLE (10.000) Actions de Participation d'une valeur de DEUX EUROS (EUR 2,-) chacune.

2. Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (EUR 280.000,-) représenté par une (1) action de Commandité détenue par le Gérant d'une valeur nominale de VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000,-), par CENT VINGT MILLE (120.000) Actions Ordinaires, d'une valeur nominale de DEUX EUROS (EUR 2,-) chacune et par DIX MILLE (10.000) Actions de Participation, d'une valeur nominale de DEUX EUROS (EUR 2,-) chacune. Le Gérant a été autorisé à procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

3. Le Gérant, en conformité avec les pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a décidé par résolution du 29 Juillet 2009, d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de QUATRE MILLE HUIT CENTS EUROS (4.800,-) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT TRENTE DEUX MILLE EUROS (EUR 232.000,-) à DEUX CENT TRENTE SIX MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 236.800,-) par la création de DEUX MILLE QUATRE CENTS (2.400) actions nouvelles de catégorie "Actions Ordinaires" d'une valeur nominale de DEUX EUROS (EUR 2,-) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, émises avec une prime d'émission globale de DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 2.395.200,-).

Les DEUX MILLE QUATRE CENTS (2.400) Actions Ordinaires nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société MANGROVE II S.C.A. SICAR, prédésignée, de sorte que la somme totale de DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE EUROS (EUR 2.400.000,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de la libération et de la souscription.

Suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

"(b) Le capital émis de la Société est fixé à DEUX CENT TRENTE SIX MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 236.800,-) représenté par UNE (1) action de Commandité entièrement libérée d'une valeur nominale de VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000,-), QUATRE-VINGT-DIX HUIT MILLE QUATRE CENTS EUROS (98.400) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de DEUX EUROS (EUR 2,-) chacune et par DIX MILLE (10.000) Actions de Participation entièrement libérées, d'une valeur nominale de DEUX EUROS (EUR 2,-) chacune."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.000,-.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande du comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LEFEVRE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38307. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009131463/134.

(090158892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**Mangrove III S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 140.749.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Appears:

Frédérique Lefèvre, lawyer, residing professionally in Luxembourg, representing, by virtue of a proxy given under private seal, MANGROVE III MANAGEMENT S.A., RCS Luxembourg B 140.594, a company organized and existing under Luxembourg laws with registered office at L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, in his capacity of "associé-gérant-commandité" (the "Manager") of the "société d'investissement en capital à risque" MANGROVE III S.C.A SICAR, with registered office at L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 140.749 (the "Company"). The Company was incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on July 17, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations dated August 22, 2008, number 2036 and modified by Extraordinary General Meetings by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on September 2, 2008 and on November 25, 2008 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2361 dated September 26, 2008 and number 4 dated January 2, 2009. The Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on June 25, 2009, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1458 dated July 28, 2009.

The Manager then declared and requested the notary to declare the following:

1. The issued capital of the MANGROVE III S.C.A., SICAR prenamed amounts now to SEVENTY FOUR THOUSAND TWO HUNDRED EURO (EUR 74.200,-) represented by ONE (1) fully paid-up Manager Share with a par value of THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30.000), THREE HUNDRED FORTY TWO THOUSAND (342.000) fully paid-up Ordinary Shares, each with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) per Share and by ONE HUNDRED THOUSAND (100.000) fully paid-up Participating Shares with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) each."

2. According to Article 5 of the Articles of Incorporation, the authorized capital of the Company has been set up at TWO HUNDRED TWENTY THOUSAND EURO (EUR 220.000,-) represented by ONE Manager's Share held by the Manager with a par value of THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30.000,-), ONE MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND (1.800.000) Ordinary Shares with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) each and ONE HUNDRED THOUSAND (100.000) Participating Shares, with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) each. The Manager has been authorized to proceed to the increase in capital and Article 5 of the Articles of Incorporation will then be amended in order to correspond to the increase in capital rendered effective.

3. In accordance with Article 5 of the Articles of Incorporation, the Manager has decided through the resolutions dated June 10, 2009 to increase the issued capital of the Company by TEN THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 10.800,-) to raise it from the present amount of SEVENTY FOUR THOUSAND TWO HUNDRED EURO (EUR 74.200,-) to EIGHTY FIVE THOUSAND EURO (EUR 85.000,-) through the issuance of ONE HUNDRED EIGHT THOUSAND (108.000) new Ordinary Shares with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) each, each entitled to the same rights as the former ones, issued together with a total issue premium of TEN MILLION SEVEN HUNDRED AND EIGHTY-NINE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (EUR 10.789.200,-).

The ONE HUNDRED EIGHT THOUSAND (108.000) new Ordinary Shares have been subscribed and fully paid in cash through payment on a bank account in the name of MANGROVE III S.C.A., SICAR prenamed, so that the amount of TEN MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND (EUR 10.800.000,-) has been put at the free disposal of the latter, evidence of which has been given to the undersigned notary through the presentation of the supporting documents relating to such payment and subscription.

When such increase has been effected within the limits of the authorized capital, the second paragraph of Article five of the Articles of Incorporation shall be amended accordingly and shall read as follows:

"(b) the issued capital of the Corporation is set at EIGHTY FIVE THOUSAND EURO (EUR 85.000,-) represented by ONE (1) fully paid-up Manager Share with a par value of THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30.000), FOUR HUNDRED FIFTY THOUSAND (450.000) fully paid-up Ordinary Shares, each with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) per Share and by ONE HUNDRED THOUSAND (100.000) fully paid-up Participating Shares with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) each."

101643

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 4,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le seize septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Frédérique Lefèvre, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, représentant, en vertu d'une procuration sous seing-privé, MANGROVE III MANAGEMENT S.A., RCS Luxembourg B 140.594, une société régie par les lois du Luxembourg avec siège social à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, agissant en sa qualité d'associé-gérant-commandité (le "Gérant") de la société d'investissement en capital à risque MANGROVE III S.C.A. SICAR, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Numéro B 140.749 (la "Société"). La Société a été constituée par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 juillet 2008, l'acte ayant été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 août 2008, sous le numéro 2036 et dont les statuts ont été modifiés par Assemblées Générales Extraordinaires par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 septembre 2008 et du 25 novembre, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2361 daté du 26 septembre 2008 et numéro 4 du 2 janvier 2009. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 25 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1458 du 28 juillet 2009.

Le Gérant expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

1. Le capital social de la Société MANGROVE III S.C.A. SICAR prédésignée, s'élève actuellement à SOIXANTE QUATORZE MILLE DEUX CENT EUROS (EUR 74.200.-) représenté par UNE (1) action de Commandité entièrement libérée d'une valeur nominale de TRENTE MILLE EUROS (EUR 30.000.-), TROIS CENT QUARANTE DEUX MILLE (342.000) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10) chacune et par CENT MILLE (100.000) Actions de Participation entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10) chacune."

2. Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à DEUX CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 220.000.-) représenté par une (1) action de Commandité détenue par le Gérant d'une valeur nominale de TRENTE MILLE EUROS (EUR 30.000.-), par UN MILLION HUIT CENT MILLE (1.800.000) Actions Ordinaires, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10) chacune et par DIX MILLE (100.000) Actions de Participation, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EUROS (EUR 0,10) chacune. Le Gérant a été autorisé à procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

3. Le Gérant, en conformité avec les pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a décidé par résolution du 10 juin 2009, d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de DIX MILLE HUIT CENTS EUROS (10.800.-) pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE QUATORZE MILLE DEUX CENT EUROS (EUR 74.200.-) à QUATRE VINGT CINQ MILLE EUROS (EUR 85.000.-) par la création de CENT HUIT MILLE (108.000) actions nouvelles de catégorie "Actions Ordinaires" d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10.-) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, émises avec une prime d'émission globale de DIX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 10.789.200.-).

Les CENT HUIT MILLE (108.000) Actions Ordinaires nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société MANGROVE III S.C.A. SICAR, prédésignée, de sorte que la somme totale de DIX MILLIONS HUIT CENT MILLE EUROS (EUR 10.800.000.-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de la libération et de la souscription.

Suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

"(b) Le capital émis de la Société est fixé à QUATRE VINGT CINQ MILLE EUROS (EUR 85.000.-) représenté par UNE (1) action de Commandité entièrement libérée d'une valeur nominale de TRENTE MILLE EUROS (EUR 30.000.-), QUATRE CENT CINQUANTE MILLE (450.000) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX

CENTIMES D'EURO (EUR 0,10) chacune et par CENT MILLE (100.000) Actions de Participation entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10) chacune."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 4.500.-.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande du comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LEFEVRE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38308. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009131465/128.

(090158886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**RedBirds Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 102.352.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par résolutions en date du 12 octobre 2009, l'actionnaire unique de la Société a décidé:

- que la clôture de la Société RedBirds Participations SA, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été prononcée et que la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée,

- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à l'adresse de l'ancien siège social de la Société à savoir au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

- que les fonds de la Société ont été transférés à la société Eurazeo Services Lux, société anonyme ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en vertu d'un contrat de mandat pour paiement des dettes résiduelles.  
Luxembourg, le 12 octobre 2009. Laurence Burkhard.

Référence de publication: 2009131892/17.

(090158863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 4.309.900,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.470.

—  
In the year two thousand nine on the eighteenth day of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Citibank International plc, existing under the laws of England and Wales, with registered office at Citigroup Centre, Canada Square, Canary Wharf, London E14 5LB (the "Depositary"), acting in its capacity as depositary of the Aviva Investors Property Funds ICVC, an open-ended collective investment scheme formed as a corporation under the Open-Ended Investment Companies Regulations of the United Kingdom (the "Fund"),

hereby represented by Tobias Seidl, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given in London (United Kingdom) on 18 September 2009,

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single shareholder of Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg) (the "Company") incorporated by a notarial deed, on 8<sup>th</sup> April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") No. 1350 on 3<sup>rd</sup> June 2008, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under the number B 138.470.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. To amend the transitory provision of the articles of incorporation so that the first financial period of the Company starts on the date of the incorporation and ends on 30 September 2009.

2. Miscellaneous.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *Sole resolution*

The single shareholder RESOLVES to amend the transitory provision regarding the first financial year of the company and to amend subsequently the article 16.1 of the articles of incorporation as follows:

"The company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> October of each year and ends on the 30<sup>th</sup> September of the following year. Exceptionally the first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 30 September 2009."

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Citibank International plc, société anonyme de droit anglais, ayant son siège social au Citigroup Centre, Canada Square, Canary Wharf, London E14 5LB (Royaume-Uni), agissant au nom et pour le compte de Aviva Investors Property Fund ICVC, un fonds d'investissement ouvert ayant le statut de société soumise aux Open-Ended Investment Companies Regulations au Royaume-Uni (le "Fonds")

représentée par M. Tobias Seidl, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 18 septembre 2009,

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit: Le comparant est l'associé unique de Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la "Société"), constituée par acte notarié, le 8 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") No. 1350 du 3 juin 2008, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 138.470.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du Jour*

1. Modification des dispositions transitoires relatives au premier exercice social de la société de sorte que le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 30 septembre 2009.

2. Divers.

et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Résolution unique*

L'associé unique DECIDE de modifier les dispositions transitoires relatives à l'exercice social et de modifier subséquentement l'article 16.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

A titre transitoire, le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 30 septembre 2009."

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. SEIDL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38745. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé):* Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009131500/88.

(090158998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Babcock & Brown Public Partnerships 1 Sarl).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 119.726.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of September.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

International Public Partnerships Limited, a company governed by the laws of Guernsey, having its registered office at Le Marchant Street, Guernsey GY1 4HY and registered under number 45241 at the Greffe of Guernsey, and holder of all 10,012 (ten thousand and twelve) shares of the Company,

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal on 15 September 2009.

Such proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of Babcock & Brown Public Partnerships 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 119 726, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 15 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1936 on 14 October 2006 and modified by a deed of Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) dated 29 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2836 dated 7 December 2007 and modified several times and the last time by a deed of Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated 29 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2727 dated 08 November 2008 (the Company).

II. That the 10,012 (ten thousand and twelve) shares of the Company having a par value of GBP 25 (twenty-five pounds sterling) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted, and the Meeting has taken the following resolutions.

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to change the name of the Company from "Babcock & Brown Public Partnerships 1 S.à r.l." to "International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l." and in consequence to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l.

*Third resolution*

The Meeting resolves to acknowledge the name change of the sole shareholder of the Company from Babcock & Brown Public Partnerships Limited to International Public Partnerships Limited and to grant power to Mr Max Mayer, individually, for all publication or registration formalities relating to the resolutions.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from 6C, Parc d'Activités Syrdall, Munsbach L-5365 to 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves in consequence of the preceding resolution to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

"The registered office is established in the municipality of Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a simple decision of the Manager or in the case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad."

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to cancel the two (2) classes of managers and in consequence to amend articles 10 to 13 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

**"Chapter 3 - Manager(s).**

**Art. 10. Manager(s), Board of managers.** The Company is managed by a Board of Managers composed of at least two Managers. The Managers need not be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes. Each Manager will be elected by a resolution of the single Shareholder, or by resolution of a Shareholders' meeting, which will determine their number, remuneration (if any), and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of a Shareholders' meeting.

**Art. 11. Powers of the manager(s).** In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers. Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers. The Manager or Board of Managers shall have the right to give special proxies for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its members or not, either Shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day management.** The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting. The Board of Managers may elect a secretary from among its members. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

**Quorum:** The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote. In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated. A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held."

#### *Expenses*

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 950.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-cinquième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

International Public Partnerships Limited, une société de droit de Guernesey, ayant son siège social au Le Marchant Street, Ile de Guernesey GY1 4HY, immatriculée sous le numéro 45241 au Registre de l'Ile de Guernesey, propriétaire de 10,012 (dix mille et douze) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en 15 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne variateur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le comparante est le seul associé de Babcock & Brown Public Partnerships 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'activités Syrdall, Munsbach L-5365, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.726, constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 15 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1936 en date du 14 octobre 2006, modifié suivant acte devant Maître Seckler, notaire, de résidence à Junglinster, en date du 29 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2836 en date du 7 décembre 2007, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte devant Maître Decker, notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2727 en date du 8 novembre 2008, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.726 (la Société).

II. que les 10.,012 (dix mille et douze) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de GBP 25,- (vingt-cinq livres sterling) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société de "Babcock & Brown Public Partnerships 1 S.à r.l." en "International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l." et de modifier subséquente l'article 4 des Statuts de la Société comme suit:

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de prendre note du changement de nom de l'actionnaire de "Babcock & Brown Public Partnerships Limited" en "International Public Partnerships Limited" et de donner le pourvoi au Monsieur Max Mayer, individuellement, de faire tout nécessaire pour la publication ou enregistrement des formalités en relation des résolutions.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

*Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts comme suit:

"Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou n cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger."

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide d'annuler les deux (2) catégories de gérants et de modifier subséquente les articles 10 à 13 des Statuts de la Société comme suit:

**"Chapitre III. - Gérant(s).**

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un Conseil de Gérance compose d'au moins deux gérants. Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix. Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre, rémunérations (éventuelle) et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance. Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion journalière.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et désennuiera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire, ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représenté. Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Quorum: le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant. En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum doivent s'appliquer sans prendre en compte le ou les gérants concernés."

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 950,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: P. DECKER, M. MAYER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39969. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial , Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009131480/199.

(090158425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**Financière Daunou 6 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009131809/10.

(090158686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**Nabors Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.773.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.482.

In the year two thousand and nine, on the first of October.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Nabors Global Holdings II Limited, having its registered office in Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda, registered with the Bermudian Registrar of Companies under number 43330,

here represented by Mrs. Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on September 30, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "NABORS GLOBAL HOLDINGS S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 147 482, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary public residing in Luxembourg, dated July 27<sup>th</sup>, 2009, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1650, on August 27<sup>th</sup>, 2009.

II. The Company's share capital is set at eighteen thousand U.S. Dollars (USD 18,000.-) represented by eighteen thousand (18,000) share quotas with a nominal value of one U.S. dollar (USD 1.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by two million, seven hundred and fifty-five thousand U.S. Dollars (USD 2,755,000.-) in order to raise it from its present amount of eighteen thousand U.S. Dollars (USD 18,000.-) to two million, seven hundred and seventy-three thousand U.S. Dollars (USD 2,773,000.-) by creation and issue of two million, seven hundred and fifty-five thousand (2,755,000) new share quotas with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing share quotas.

*Subscription - Payment*

Thereupon, Nabors Global Holdings II Limited, prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe to the two million, seven hundred and fifty-five thousand (2,755,000) new share quotas and have them fully paid up in the amount of two million, seven hundred and fifty-five thousand U.S. Dollars (USD 2,755,000.-) by a contribution in cash in the amount of two million, seven hundred and fifty-five thousand U.S. Dollars (USD 2,755,000.-), the latter amount being at the free and entire disposal of the Company as was certified to the undersigned notary

IV. Pursuant to the above increase in capital, article 6 of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

"The share capital is set at two million, seven hundred and seventy-three thousand U.S. Dollars (USD 2,773,000.-) represented by two million, seven hundred and seventy-three thousand (2,773,000) share quotas with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le premier octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A compararu:

Nabors Global Holdings II Limited, ayant son siege social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermudes, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, sous le numéro 43330

ici représentée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 30 septembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "NABORS GLOBAL HOLDINGS S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 147 482, constituée suivant un acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 juillet 2009, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1650, le 27 août 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille U.S. Dollars (USD 18.000,-) représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un U.S. Dollar (USD 1,-) chacune.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions sept cent cinquante-cinq mille U.S. Dollars (USD 2.755.000,-) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille U.S. Dollars (USD 18.000,-) à deux millions sept cent soixante-treize mille U.S. Dollars (USD 2.773.000,-) par la création et l'émission de deux millions sept cent cinquante-cinq mille (2.755.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un U.S. Dollar (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

### *Souscription - Libération*

Sur ce, Nabors Global Holdings II Limited, par son mandataire, déclare souscrire aux deux millions sept cent cinquante-cinq mille (2.755.000) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement pour un montant de deux millions sept cent cinquante-cinq mille U.S. Dollars (USD 2.755.000,-), par un apport en numéraire d'un montant de deux millions sept cent cinquante-cinq mille U.S. Dollars (USD 2.755.000,-), ce dernier étant à la libre et entière disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

IV. Suite aux résolutions qui précèdent, l'associée unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à deux millions sept cent soixante-treize mille U.S. Dollars (USD 2.773.000,-) représenté par deux millions sept cent soixante-treize mille (2.773.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un U.S. Dollar (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 6 octobre 2009. Relation: ECH/2009/1428. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 octobre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009131484/98.

(090158984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**A.S. Adventure Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 36.735.

L'an deux mille neuf.

Le deux octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme A.S. ADVENTURE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2529 Howald, 20, rue des Scillas, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 36.735 (NIN 1990 2203 160),

constituée originellement sous forme d'une société civile immobilière suivant acte reçu par le notaire Camille HELLINCKX, alors de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 1980, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 126 du 2 octobre 1980, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Camille HELLINCKX en date du 11 mai 1990, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 18 du 21 janvier 1991;

- suivant acte reçu par ledit notaire Camille HELLINCKX en date du 11 juillet 1991, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 33 du 29 janvier 1992;

- suivant acte reçu par le notaire Marc ELTER, alors de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue empêché, ledit notaire Camille HELLINCKX, en date du 17 juillet 1992, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 548 du 26 novembre 1992;

- suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 6 juillet 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 147 du 26 février 2001.

Le capital social de la société a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 avril 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 514 du 3 avril 2002.

Le capital social de la société d'élève à un million sept cent vingt-neuf mille cinquante-sept Euros trente-quatre Cents (€ 1.729.057,34), représenté par deux mille trois cent trente-cinq (2.335) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Madame Lysiane SCHUMACKER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Réduction du capital social à concurrence du montant de UN MILLION SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (1.690.000.-) pour le porter de son montant actuel de UN MILLION SEPT CENT VINGT-NEUF MILLE CINQUANTE-SEPT EUROS TRENTE-QUATRE CENTS (€ 1.729.057,34) au montant de TRENTE-NEUF MILLE CINQUANTE-SEPT EUROS TRENTE-QUATRE CENTS (€ 39.057,34) par le remboursement aux actionnaires du montant de UN MILLION SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (1.690.000.-), conformément aux dispositions de l'article 69.2 de la loi sur les sociétés commerciales.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 3. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à TRENTE-NEUF MILLE CINQUANTE-SEPT EUROS TRENTE-QUATRE CENTS (€ 39.057,34), divisé en deux mille trois cent trente-cinq (2.335) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide une réduction du capital social à concurrence du montant de UN MILLION SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (1.690.000,-) pour le porter de son montant actuel de UN MILLION SEPT CENT VINGT-NEUF MILLE CINQUANTE-SEPT EUROS TRENTE-QUATRE CENTS (€ 1.729.057,34) au montant de TRENTE-NEUF MILLE CINQUANTE-SEPT EUROS TRENTE-QUATRE CENTS (€ 39.057,34) par le remboursement aux actionnaires du montant de UN MILLION SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (1.690.000,-), conformément aux dispositions de l'article 69.2 de la loi sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 3. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à TRENTE-NEUF MILLE CINQUANTE-SEPT EUROS TRENTE-QUATRE CENTS (€ 39.057,34), divisé en deux mille trois cent trente-cinq (2.335) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

*Troisième résolution*

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. GALOWICH, L. SCHUMACKER, J.-P. FRANK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 6 octobre 2009. Relation: ECH/2009/1430. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 octobre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009131486/81.

(090158982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**Königsburg Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 71.861.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KÖNIGSBURG INVEST S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 71861, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich, en date du 7 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 931 du 7 décembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Jeanne FELTGEN, avocate à la Cour, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Murielle ZINS, avocate à la Cour, demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Décision de mettre en liquidation la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne la société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103178, comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FELTGEN - ZINS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 octobre 2009. Relation GRE/2009/3537. Reçu soixante-quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009131491/73.

(090158972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**L'Immobilière de Waldbredimus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 103.588.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 1<sup>er</sup> septembre 2009 que:

- le siège social de la société est transféré au 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Suite à ce transfert de siège, la convention de domiciliation conclue en date du 22 septembre 2004 entre les sociétés L'IMMOBILIERE DE WALDBREDIMUS S.A. et ECOGEST S.A. a été résiliée d'un commun accord, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

- la démission de Messieurs Max GALOWICH, Dan EPPS et Jean-Paul FRANK de leurs fonctions d'administrateurs de la société a été acceptée.

- Sont nommés administrateurs de la société:

\* Maître Georges KRIEGER, avocat à la Cour, né le 07/07/1960 à Grevenmacher (Luxembourg), demeurant à L-8217 Mamer, 85, Op Bierg

\* Madame Isaurinda DA SILVA PEDROSA PONTES, employée privée, née le 26/05/1964 à Ceira (Portugal) demeurant à L-8217 Mamer, 85, Op Bierg

\* La société de droit luxembourgeois GEZI INTERNATIONAL S.à r.l., avec siège social 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg (RCS Luxembourg B 145.410), dûment représentée par son représentant permanent, Maître Georges KRIEGER, avocat à la Cour, né le 07/07/1960 à Grevenmacher (Luxembourg), demeurant à L-8217 Mamer, 85, Op Bierg

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 2 septembre 2009 que:

- Maître Georges KRIEGER, avocat à la Cour, né le 07/07/1960 à Grevenmacher (Luxembourg), demeurant à L-8217 Mamer, 85, Op Bierg, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009131863/35.

(090158550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**E.F.IM. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.273.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 8 septembre 2009*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Madame Katuscia Carraesi, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et la démission en tant que commissaire aux comptes de BDO Compagnie Fiduciaire S.A. dont le siège social se situe au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Sandrine Durante, employée privée, avec adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg et Monsieur Giorgio Bianchi, employé privé, avec adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg et en tant que Président et administrateur Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, avec adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg et en remplacement du commissaire aux comptes la société Fiduciaire Mevea Sàrl avec siège social 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009131860/27.

(090158302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

---

**Luxembourg Aircraft Repair, Société Anonyme.**

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 58.878.

—  
Die Gesellschaft wurde am 7. April 1997 gegründet gemäss Urkunde des Notars Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg, N° 393 vom 22. Juli 1997.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2007 wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Aircraft Repair

Unterschrift

Référence de publication: 2009131628/14.

(090158996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

---

**Wichford Ludwigsburg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 128.299.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le trente septembre.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société de droit de l'île de Man WICHFORD PLC, avec siège social à Douglas IM1 1JA, Top Floor, Athol Street 14 (Isle of Man),

ici dûment représentée par M. Alexandre TASKIRAN, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle comparante déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée WICHFORD LUDWIGSBURG HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg numéro B128299, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1469 du 17 juillet 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2701 du 23 novembre 2007 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des parts sociales de la société dissoute.

11) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

*Constataion*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la société comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête de cette même société et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

**Suit la version en langue anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and nine.

On the thirtieth of September.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

**APPEARED:**

The company under the laws of the Isle of Man WICHFORD PLC, with registered office in Douglas 1M1 1JA, Top Floor, Athol Street 14 (Isle of Man),

here duly represented by Mr Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Muhlenbach.

This appearing party declares and requests the notary to act:

1) That the limited liability company WICHFORD LUDWIGSBURG HOLDING S.à r.l., having its registered office in L-1611 Luxembourg, 61 avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg number B128299, has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 23<sup>rd</sup> of May 2007, published in the Mémorial C number 1469 of the 17<sup>th</sup> of July 2007, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary on the 28<sup>th</sup> of September 2007, published in the Mémorial C number 2701 of the 23<sup>rd</sup> of November 2007.

2) That the Company's capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in his capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that he takes over all the assets of the Company and that he will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignments.

10) That all the shareholders register of the dissolved company has been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

*Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty euro.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: TASKIRAN; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 9 octobre 2009. Relation GRE/2009/3627. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 14 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009132116/94.

(090159468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

**Würfel Transport Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 45.908.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2008 wurde beim Handelsregister Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 14. September 2009.

*Für den Geschäftsführer*

Unterschrift

Référence de publication: 2009131654/12.

(090158316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**Mantilla S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.304.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf,

le huit octobre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Romaine SCHEIFER-GILLEN, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

"IFM TRUST NZ LTD", une société ayant son siège social Level 9, Clarendon Tower, cnr Worcester Street & Oxford Terrace, Christchurch, New Zealand, agissant en sa qualité de Trustee de "THE FAPER TRUST"

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé le 1<sup>er</sup> octobre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société "MANTILLA S.A.", une société anonyme établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 69.304, a été constituée suivant acte notarié dressé par le ministère du notaire soussigné en date du 14 avril 1999, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 474 du 22 juin 1999 (ci-après "la Société").

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

2.- Que le capital social de la Société, s'élève à DEUX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS US (250.000,- USD) représenté par deux cent cinquante (250) actions ordinaires d'une valeur nominale de MILLE DOLLARS US (1.000,- USD), par action, chacune des actions étant intégralement libérée en numéraire.

3.- Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société "MANTILLA S.A."

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, avec effet immédiat.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu

de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société "MANTILLA S.A.", est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Que la mandante s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant le mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, le cas échéant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. SCHEIFER-GILLEN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12111. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2009131715/55.

(090158997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**CommsCo Finance S.A. Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 106, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 84.265.

Les comptes annuels au 30/06/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009131759/12.

(090158399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**Mediterranean Brands S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 94.557.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the eighth day in the month of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mr. Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

acting as a special proxy holder of:

Mr Michael Anthony WHIDDON, company director, residing at BAS 7 rue Muzy, CH-1207 Geneva, Switzerland, hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given in Geneva, Switzerland, on 11 September 2009.

The prenamed proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy-holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "MEDITERRANEAN BRANDS S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxembourg, section B number 94.557, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 8 July 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 832 of 12 August 2003, (here after "the Company");

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at thirty-two thousand euro (EUR 32,000.-) divided into three thousand two hundred (3,200) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) and each of them entirely paid up in cash;

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company "MEDITERRANEAN BRANDS S.A.", prenamed;

IV.- That the principal has acquired all three thousand two hundred (3,200) shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the principal declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the former registered office of the dissolved Company, being 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

VIII.- That all the Company's shares in circulation and if necessary the register of shareholders of the Company are cancelled in the presence of the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

Monsieur Michael Anthony WHIDDON, administrateur de société, demeurant BAS 7, rue Muzy, CH-1207 Genève, Suisse,

ci-après dénommé: "le mandant",

en vertu d'une procuration donnée à Genève, Suisse, le 11 septembre 2009.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le même mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société "MEDITERRANEAN BRANDS S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 94.557, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 juillet 2003, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 832 du 12 août 2003 (ci-après: "la Société");

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente-deux mille euros (EUR 32.000.-) divisé en trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) et chaque action étant intégralement libérée en numéraire;

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "MEDITERRANEAN BRANDS S.A.", prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les trois mille deux cents (3.200) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandants jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

VIII.- Que toutes les actions en circulation, le cas échéant le registre des actionnaires de la Société sont annulés en présence du notaire instrumentant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, ladite personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. HEILIGER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12110. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009131722/92.

(090158495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

---

**Léa Kappweiler Gestion Immobilière, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1363 Howald, 3B, rue du Couvent.

R.C.S. Luxembourg B 148.060.

L'Associée-Gérante soussignée, Léa Kappweiler, communique par la présente le changement d'adresse de 32, rue du Général Patton L-2317 Howald à 3B, rue du Couvent L-1363 Howald.

Luxembourg, le 08 octobre 2009.

Léa Kappweiler  
Associée-Gérante

Référence de publication: 2009131762/12.

(090158948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

---

**Trilogy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 34.426.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Trilogy Sàrl  
Fiduplan S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009131763/13.

(090158468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

---

**Fortis AG Fund L1, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.021.

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2007*

En date du 31 mai 2007, l'assemblée générale extraordinaire a décidé:

- de prononcer la clôture de la liquidation et de constater que la société FORTIS AG FUND L1 a définitivement cessé d'exister.
- de conserver les livres et les documents de la société pour une période de cinq ans à partir du 31 mai 2007 au siège social de la Sicav, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.
- que le produit de liquidation qui n'aura pas pu être distribué serait déposé auprès de la Caisse des Consignations.

Luxembourg, le 21 août 2009.  
Pour extrait sincère et conforme  
POUR FORTIS AG FUND L1  
BGL BNP PARIBAS  
Signatures

Référence de publication: 2009131875/20.

(090158762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

---

**Media Management A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 111.276.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 14. August 2009*

An Stelle von Frau Kerstin KLEUDGEN wird Frau Tanja FELLMANN mit Berufsanschrift in L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange zum neuen Verwaltungsratsmitglied ernannt. Das Mandat endet bei der Hauptversammlung welche im Jahr 2011 stattfindet.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009131764/12.

(090158910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

---

**Leya S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 81.451.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 14. August 2009*

An Stelle von Frau Kerstin KLEUDGEN wird Frau Tanja FELLMANN mit Berufsanschrift in L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange zum neuen Verwaltungsratsmitglied ernannt.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Abschlußprüfers werden verlängert bis zur Hauptversammlung welche im Jahr 2014 stattfindet.

*Verwaltungsrat*

- Frau Ellen PHILIPPI, mit Berufsanschrift zu L-2430 LUXEMBOURG, 36, rue Michel Rodange
- Frau Tanja FELLMANN, mit Berufsanschrift zu L-2430 LUXEMBOURG, 36, rue Michel Rodange
- Herr Andreas FELLMANN, mit Berufsanschrift zu L-2520 LUXEMBOURG, 36, rue Michel Rodange

*Prüfungskommissar*

- United Consultants International S.A. mit Sitz in L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange

Unterschrift.

Référence de publication: 2009131766/19.

(090158887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

---

**Happy Hour S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 19, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 125.671.

—  
Le commissaire aux comptes LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL démissionne avec effet rétroactif au 31.12.2007 de son poste de commissaire aux comptes de la société HAPPY HOUR S.A..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009131768/11.

(090158865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

---

**Armadillo Lux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 107.516.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009131790/12.

(090158644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**HSO Motors Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 120.237.

Das Mandat von Herrn Dr. Christian Mehlich als Geschäftsführer der HSO Motors Europe S.à r.l. endete am 30. September 2009.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSO Motors Europe S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2009131769/13.

(090158856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**SWEETS OF EUROPE S. à r. l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée  
- Société de gestion de patrimoine familial,**

**(anc. Sweets of Europe S.à r.l.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.014.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Per Lennart ANDERSSON, demeurant Tornstigen 2, 452 31 Strömstad, Suède,  
ici représenté par Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 22 septembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'il est le seul et unique associé de la société SWEETS OF EUROPE S. à r. l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 90014, constituée suivant acte reçu le 21 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1806 du 20 décembre 2002, (la "société").

Tout ceci ayant été déclaré, le comparant, représenté comme dit ci-avant, détenant cent pour-cent (100%) du capital de la société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier le statut de la société lequel sera désormais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

*Seconde résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier la raison sociale de la société de "SWEETS OF EUROPE S. à r. l." en "SWEETS OF EUROPE S. à r. l., société de gestion de patrimoine familial".

*Quatrième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

"Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SWEETS OF EUROPE S. à r. l., société de gestion de patrimoine familial."

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide de modifier les articles 5, 8 et 14 des statuts de la société afin de leur donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5.** "Le capital social est fixé à EUR 20.000 (vingt mille euros) représenté par 200 (deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune."

**Art. 8.** "Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales."

**Art. 14.** "Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales."

*Sixième résolution*

L'associé unique décide de supprimer les catégories de gérants et de modifier en conséquence l'article 11 des statuts comme suit:

"La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir individuellement au nom de la société dans toutes les circonstances."

*Septième résolution*

L'associé unique confirme le mandat des gérants actuels et décide, suite à la résolution précédente, qu'ils n'auront plus à être qualifiés de gérant A ou gérant B.

Les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir individuellement au nom de la société dans toutes les circonstances.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à EUR 1.000 (mille euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. GRUNDHEBER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39571. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009132008/84.

(090159206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.